

CAP locale du Vendredi 12 février 2010
des agents d'administration du Trésor Public



Moselle

1^{er} avril 2009, 1^{er} avril 2010 : bis repetita ...

Mouvement de printemps,

mouvement peau de chagrin ...



La CAP locale des agents d'administration réunie le 12 février 2010 abordait le mouvement de mutations au 1^{er} avril 2010.

A cette occasion, la direction locale nous a informé du recrutement de 4 agents de catégorie C par voie de PACTE, respectivement à Albestroff, Creutzwald, Forbach et Sarreguemines Municipale, ainsi que de 3 contractuels handicapés (2 B à Freyming Merlebach et Faulquemont et un C à Rohrbach lès Bitche). L'Union SNUI-SUD Trésor a mis en avant le rôle du correspondant handicap, insistant pour que celui-ci prenne contact dès le départ avec les intéressés et en assure un suivi régulier afin de permettre les conditions d'un bon déroulement de leur stage, sans attendre que ces contractuels en prennent l'initiative.

En ce qui concerne le mouvement de mutations, nos élus en CAP sont plus particulièrement intervenus sur le dossier d'une collègue, actuellement en arrêt maladie, dont l'état de santé nous a semblé devoir être pris en compte en urgence dans le cadre du mouvement de mutation. Cet agent muté l'an passé pour des raisons identiques suite à notre intervention en CAP Locale a été finalement replacé dans une situation comparable à celle qui avait motivé son départ de sa précédente affectation. Nous avons souligné la nécessité pour l'administration de savoir prendre en compte ce type de situation en mutant au besoin en surnombre ces agents dans des services ou postes plus adaptés. Au delà nous nous sommes interrogés sur le refus d'envisager certaine possibilité (en direction d'un service officiellement en sous-effectif) au regard de la réorganisation en cours des services dans le cadre de la fusion. La direction s'est engagée à rencontrer personnellement l'intéressée dès sa reprise pour examiner les possibilités d'une mutation en résidence.

Nous avons également interpellé la direction au sujet des agents concernés par la constitution des futurs SIP messins auxquels la seule expression en matière de vœux s'est réduite à un choix entre ces différents SIP. Nous avons réaffirmé la base du volontariat qui devait présider aux affectations en SIP alors même que des agents C ou B demandent à l'occasion de cette réorganisation administrative (qui concerne également la constitution d'un poste amendes) leur mutation. Fin avril, lors de la CAP qui abordera les affectations dans ces nouvelles structures, nous reviendrons sur le sujet.

Nos élus sont également intervenus sur la situation du service de la Dépense confrontée dès aujourd'hui à une réorganisation de service avant même la bascule sur Chorus pour laquelle les formations pèsent déjà sur les agents concernés. Cette situation aurait nécessité et nécessiterait des moyens humains supplémentaires sur lesquels la direction ne s'est pas prononcée, se contentant d'annoncer la future organisation de la chaîne dépense entre Centre de Services Partagés côté gestionnaire et Service Facturier côté comptable.

Le mouvement de mutations des agents de catégorie C s'est finalement résumé à 2 arrivées dans le département et à 2 mouvements de mutations dont un en résidence.

L'Union SNUI-SUD Trésor a voté contre ce mouvement de mutations en forme de peau de chagrin pour dénoncer les conséquences des suppressions d'emplois sur les possibilités de mutations.

VOTE

POUR

Administration, FO

ABSTENTION

CGT, CFDT

CONTRE

Union SNUI-SUD Trésor

Vos élus Union SNUI-SUD Trésor en CAP locale Gestion Publique :

Patrice LAURRIN, titulaire

☎ : 03.87.38.68.59. ou 06.81.19.69.29.

Pascale WEISSE-ROY, suppléante

☎ : 03.87.38.69.38.